

Numéro dans le SI local :	E2DE101643
Référence GESUP :	1124
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	20-Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Le MCF capable d'enseigner des cours d'Anthropologie des techniques des sociétés préhistoriques avec des recherches reconnues internationalement.
Job profile :	The department of anthropology at the University Paris Nanterre is looking for a MCF of anthropology of techniques. The MCF whose research works are recognized by international journals will teach general undergraduate and graduate courses students (master).
Research fields EURAXESS :	History Prehistory Anthropology Cultural anthropology Anthropology Other
Implantation du poste :	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
Localisation :	NANTERRE
Code postal de la localisation :	92000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot sur l'application GALAXIE ANTEE 0000 - DEPOT SUR GALALXIE
Contact administratif :	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
N° de téléphone :	SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
N° de Fax :	01 40 97 79 87 01 40 97 74 20
Email :	Pas de fax soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2021
Mots-clés :	anthropologie ; préhistoire ; anthropologie ; archéologie préhistorique ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Sciences Sociales et Administration (SSA)
Référence UFR :	SSA
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR7041 (199912442H) - Archéologies et Sciences de l'Antiquité
Laboratoire 2 :	UMR7055 (199912453V) - Préhistoire et Technologie
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

Université Paris Nanterre		Poste n° :
Corps :	Maître de Conférence	
Section CNU :	20	
Section 2 :	Anthropologie biologique, ethnologie et préhistoire	
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».	Le MCF capable d'enseigner des cours d'Anthropologie des techniques des sociétés préhistoriques avec des recherches reconnues internationalement.	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) Rubrique obligatoire	The department of anthropology at the University Paris Nanterre is looking for a MCF of anthropology of techniques. The MCF whose research works are recognized by international journals will teach general undergraduate and graduate courses students (master).	
Research fields : (cf. nomenclature) Rubrique obligatoire	Prehistory, Cultural Anthropology and Anthropology of Techniques.	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Anthropology, Prehistory, Anthropology of Techniques, Archaeology	
Enseignement		
Composante : (40 caractères maximum)	UFR SSA	
Référence composante : (40 caractères maximum)	UFR SSA	

<p>Profil détaillé :</p>	<p style="text-align: center;">Mission d'enseignement</p> <p>La/le MCF retenu-e aura pour mission d'enseigner en Licence et en Master d'anthropologie au sein du parcours Préhistoire et de la double Licence d'Anthropologie et Archéologie.</p> <p>Sa mission d'enseignement comportera plusieurs volets :</p> <p>1) initier à l'archéologie préhistorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer les enseignements de Préhistoire des deux premières années de la Licence d'anthropologie. - former les étudiants aux techniques et pratiques de terrain (fouilles) <p>2) soutenir la spécialisation en fin de Licence en Préhistoire (L3) tout en sensibilisant les étudiants à l'interdisciplinarité (liens forts entre la préhistoire et l'anthropologie).</p> <p>3) consolider la double licence Archéologie et Anthropologie</p> <p>4) encadrer et orienter les étudiants de Master spécialisés en Préhistoire et APE.</p> <p style="text-align: center;">Mission de recherches</p> <p>Elle/il conduira des projets de recherche (terrain, acquisition primaire des données, études de collections), associant les étudiants, dans le cadre des axes thématiques de l'un ou l'autre des laboratoires de préhistoire adossés au département d'anthropologie, reconnus internationalement dans le domaine des études technologiques qui font depuis l'origine la spécialité et la réputation de l'enseignement de préhistoire de l'université de Paris Nanterre.</p> <p style="text-align: center;">Mission administrative</p> <p>Les charges pour fonctions administratives sont importantes dans la vie de l'équipe pédagogique. La/le MCF recruté-e devra prendre en charge des responsabilités administratives et participer à l'organisation de la vie du département. Il devra également assurer des fonctions de représentation auprès de diverses institutions et instances.</p>
<p>Département d'enseignement :</p>	<p>Département d'Anthropologie</p>
<p>Equipe pédagogique :</p>	
<p>Directeur de département : Nom, Tél., Email. URL du département : https://dep-anthropologie.parisnanterre.fr</p>	<p>Emmanuel de Vienne. emmanueldevienne@googlemail.com</p>

Recherche	
<p>Laboratoire 1 : _____ (préciser le n° de l'unité de recherche)</p>	<p>Arscan UMR 7041</p>
<p>Laboratoire 2 :</p>	<p>UMR 7055 (en restructuration)</p>
<p>Laboratoire 3 :</p>	

Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	<p>La/le MCF recruté-e intégrera l'un des deux laboratoires en respectant l'équilibre de la représentation des enseignants de Paris Nanterre au sein de chacune de ces deux équipes. Il inscrira ses recherches spécifiques dans les axes de recherche qui structurent la vie du laboratoire. Ces axes sont ceux de l'Anthropologie des techniques sur le temps long. La prise en considération de la temporalité se justifie car elle replace les hommes et les femmes au cœur même de ce qui fait l'humain et l'humanité et d'une certaine manière elle donne les clés de la "fabrique de l'Homme". L'anthropologie culturelle par le biais de l'étude de la technique constitue le fondement épistémologique de l'approche de Nanterre et une certaine façon de pratiquer la "Préhistoire". La culture matérielle qui transcende le temps (du plus ancien jusqu'à l'actuel) porte les traces indélébiles de la mémoire d'autres que nous. La temporalité que nous recherchons a le pouvoir de replacer les sociétés dans des dynamiques et des trajectoires socio-techniques qui sont toujours d'actualité. Tout en menant ses recherches théoriques et de terrain au sein du laboratoire la/le candidate-e doit pouvoir collaborer à d'autres axes de recherches développés par les équipes de recherches au sein de l'école Doctorale « Milieux, Cultures et Sociétés du Passé et du présent » et de la nouvelle MSH Mondes dans un contexte de collaboration interdisciplinaire. Par ailleurs, il devra avoir une activité de recherche et un rayonnement national et/ou international attestée par une dynamique de publications et de participations à des colloques. De même, il devra avoir une expérience de terrain importante, dont celle de responsable d'opérations en France et/ou à l'Étranger. Enfin, elle/il aura la capacité de solliciter des financements européens d'ampleur, permettant des partenariats internationaux. Cet élément, sera un atout important dans le choix du recrutement.</p>
Directeur de laboratoire : Nom, Tél., Email.	<p>Laboratoire 1 : UMR 7041 : Archéologies et Sciences de l'Antiquité dirigée par Villeneuve François, Francois.Villeneuve@univ-paris1.fr. Avec plusieurs équipes de rattachement : ANTET: Anthropologie des techniques, des espaces et des territoires au Pléistocène, Archéologies environnementales, Archéologie de l'Asie centrale : peuplement, milieux et techniques</p> <p>Laboratoire 2 : UMR 7055. Préhistoire et Technologie dirigée par Pierre Allard pierre.allard@cnrs.fr qui va fusionner avec l'équipe Ethnologie préhistorique.</p>
URL du laboratoire :	
Descriptif du laboratoire :	<p>Les laboratoires de préhistoire sont des UMR de la MSH Mondes, situés sur le campus de Nanterre. Ils sont associés à l'enseignement dans le cadre du département d'anthropologie.</p>

Description des activités complémentaires	
---	--

Moyens	
Moyens matériels :	Bureau, équipement bureautique mis à la disposition dans la MSH Mondes.

Moyens humains :	Equipe administrative du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative et de l'UFR SSA
Moyens financiers :	Budget partagé de l'UMR de rattachement. Budget du Ministère de la Culture, et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Autres moyens :	

Autres informations	
Compétences particulières requises :	

Audition des candidats	
L'audition inclut-elle une mise en situation professionnelle?	oui
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	



DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES

ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

Pour de amples informations veuillez consulter le guide Antée/Fidis à l'adresse suivante : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>

1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs rédigés en tout ou partie en langue étrangère doivent être accompagnés dans le même fichier d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable. La traduction de la présentation analytique ainsi que des travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant.
CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ;- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;
CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT	<ul style="list-style-type: none">- une pièce d'identité avec photographie ;- une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions.- une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ;- Le cas échéant, le diplôme et le rapport de soutenance pourront être produits. <p>(1) L'Article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé précise :</p> <ul style="list-style-type: none">° Son appartenance à l'une des catégories suivantes :<ul style="list-style-type: none">1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ;2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ;3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ;4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ;5° Magistrats de l'ordre judiciaire ;6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ;7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3ème cycle ou du diplôme de docteur ingénieur.° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2020, le 26 mars 2020).

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER	<ul style="list-style-type: none"> - une pièce d'identité avec photographie ; - une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et qu'il a l'intention de présenter à l'audition ; - copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat. - le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant. - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...) ;
---	--

Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :

ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :

Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.

Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2021, le 30 mars 2021***).

Candidats à la mutation ou au détachement

➤ **Les candidats séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :**

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Candidats en situation de handicap

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application GALAXIE – module ANTEE :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

⚠ L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique dans le module ANTEE de L'APPLICATION GALAXIE AVANT LE JEUDI 30 MARS 2021 à 16h (heures de Paris)

Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée est déclaré irrecevable.

Le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.

⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur Galaxie.

Avant de vous connecter à Galaxie candidat nous vous invitons à consulter le guide :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/documentation/web/galaxie-can/page-de-connexion/premiere-connexion>